



Evaluation des actions financées par les crédits du programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française"

La politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France conduite par la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN) s'adresse aux signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) dans le cadre d'un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Elle poursuit les priorités suivantes :

- le renforcement de la connaissance de la langue française,
- la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté,
- l'accompagnement vers l'emploi,
- l'accompagnement global des étrangers, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins.

Parmi les moyens mis en place afin de répondre à ces grands objectifs, la politique d'intégration s'appuie également sur :

- le renforcement de la professionnalisation des acteurs de l'intégration,
- la création et le développement d'outils à destination des étrangers primo-arrivants et des acteurs de l'intégration.

Les actions financées par les crédits déconcentrés du programme 104 doivent donc s'inscrire dans ce cadre.

Pourquoi un plan d'évaluation des actions financées par le programme 104 ?

Une politique publique qui fait la preuve de son efficacité voit sa légitimité renforcée et ses actions reconnues. Une telle démonstration suppose de disposer de méthodes d'évaluation objectives et transparentes. C'est pourquoi un plan d'évaluation a été conçu par la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN), en collaboration avec son réseau territorial (DRJSCS et DDCS/PP).

Pourquoi renseigner des indicateurs ?

--> **Pour les porteurs :**

Les indicateurs tels que définis vous permettent de valoriser vos actions auprès des financeurs, des autres acteurs de l'intégration et du public étranger que vous accompagnez. Ils vous permettent ainsi d'alimenter vos rapports d'activité, vos échanges avec les partenaires et de mettre en lumière votre investissement et vos réussites.

--> **Pour les services de l'Etat :**

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de mieux rendre compte de l'efficacité de la politique menée. La remontée des données qualitatives et quantitatives doit également permettre une meilleure connaissance des dispositifs et du réseau des acteurs locaux d'intégration, de faire apparaître les difficultés, d'identifier les bonnes pratiques et les leviers d'amélioration possibles pour apporter aux étrangers primo-arrivants des réponses adaptées et mettre en lumière les réussites.

Quel est le contenu de ce plan d'évaluation ?

Ce plan d'évaluation comporte :

- cette **fiche de présentation à votre attention (annexe 5-1-AA)**
- la **liste des indicateurs et leurs définitions (annexe 5-1-B)**
- un **tableau de collecte des indicateurs que vous devez renseigner (annexe 5-1-C) et un onglet "champ libre" pour des éléments qualitatifs le cas échéant (annexe 5-1-D)**

Quand renseigner ces indicateurs ?

Le calendrier de transmission du tableau des indicateurs à votre correspondant dans les services de l'Etat est le suivant :

- **pour le 30 Mars 2019** : transmission des **objectifs** prévisionnels chiffrés **au titre de l'année 2019** pour chaque action financée à l'aide du tableau de collecte des indicateurs (colonnes "objectif").
- **avant le 30 Mars 2019** : transmission du **bilan** des actions financées **au titre de l'année 2018** à l'aide du même tableau de collecte des indicateurs (colonnes "réalisé").

Les tableaux des indicateurs (méthodologie et collecte) - Annexes 5-1-B- et 5-1-C

Un tableau de définitions et de conseils méthodologiques (annexe 5-1-B) permet d'appréhender le périmètre de chaque indicateur (cf. onglet "indicateurs"). Il a été enrichi de nouvelles thématiques, afin d'intégrer les domaines de l'accompagnement global et vers l'emploi qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent et ainsi permettre leur valorisation. Des indicateurs existants ont également été précisés pour permettre une meilleure compréhension de ce qui est attendu.

Le tableau de collecte des indicateurs (annexe 5-1-C - onglet "collecte des indicateurs") comprend à présent 7 thématiques. **Toutes ne sont pas à renseigner, de même que les indicateurs correspondants, tout dépend des destinataires des actions et de la finalité de celles-ci.**

Des champs sont déjà pré-remplis (listes déroulantes) pour faciliter votre travail de renseignement. A noter que vous pouvez sélectionner plusieurs items de ces listes déroulantes (en ajoutant autant de lignes que d'items nécessaires). Vous avez également la possibilité d'ajouter un indicateur qui ne figure pas dans ce tableau s'il vous paraît important de le mentionner (en fin de grille).

Ainsi, avant le démarrage du projet, vous sélectionnez, avec l'aide de votre correspondant dans les services de l'Etat, les indicateurs pertinents pour chaque action financée et en fixez les objectifs prévisionnels chiffrés en renseignant le tableau de collecte des indicateurs. Au terme de l'action, vous renseignerez dans ce même tableau les valeurs réalisées ainsi que la rubrique "champ libre" décrite ci-dessous. Ces deux étapes sont à réaliser conformément au calendrier ci-dessus.

1 - Les données générales doivent impérativement être renseignées pour chaque action financée.

2 - a / **Si l'action s'adresse directement au public cible**, la première thématique regroupant les indicateurs relatifs au public est à compléter

Ou

b / **Si l'action s'adresse aux professionnels de l'intégration**, la seconde thématique regroupant les indicateurs relatifs aux professionnels est à renseigner.

Ou

c / **Si l'action concerne les deux publics**, les deux thématiques sont à renseigner.

3 - La troisième thématique regroupe les indicateurs relatifs aux supports créés, développés, mis à jour. Elle est à renseigner, **s'il y a lieu**.

4 - Les autres indicateurs sont alimentés selon la/les thématique(s) de l'action financée : apprentissage de la langue française, appropriation des valeurs, accompagnement vers l'emploi, accompagnement global.

Vous devez renseigner la thématique qui représente la part la plus importante et la plus pertinente de votre action.

Si l'action représente plusieurs thématiques à parts égales, vous renseignerez les indicateurs de plusieurs thématiques. La nouvelle thématique "accompagnement global" permet aussi, le cas échéant, de tenir compte d'un accompagnement combinant plusieurs champs (linguistique, social, professionnel etc.)

5 - Une rubrique "libre" (onglet "champ libre") a également été ajoutée pour vous permettre d'apporter des précisions sur l'action financée **lors du bilan** et pour illustrer qualitativement les indicateurs de réalisation renseignés.

Annexe 5-1-B - Définition des indicateurs

thématique	N°	Intitulé de l'indicateur	Définition	Précisions méthodologiques
PUBLICS DESTINATAIRES				
Public étranger destinataire direct de l'action	1	Nombre total de primo-arrivants bénéficiaires de l'action.	<p>Le public cible du programme 104 correspond aux signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du contrat d'intégration républicaine (CIR).</p> <p>Il s'agit des ressortissants de pays tiers à l'UE, signataires depuis moins de 5 ans du CAI/ CIR [cf loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France] et s'engageant dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine.</p> <p>Sont inclus dans ce public cible les bénéficiaires de la protection internationale - BPI (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire) car ils sont aussi signataires du CAI/CIR.</p> <p>Toutefois, <u>à titre exceptionnel</u>, peuvent être prises en compte les personnes immigrées en situation régulière âgées de plus de 60 ans qui ne signent pas de CAI/CIR.</p> <p>Indiquer le nombre total de personnes répondant aux critères du public cible qui ont bénéficié d'au moins une prestation dans le cadre de l'action.</p>	<p>Les enfants et mineurs isolés ne sont pas comptabilisés car ils ne sont pas signataires du CAI/CIR.</p> <p>Les personnes primo-arrivantes sont les étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du contrat d'intégration républicaine (CIR). À leur arrivée en France, les étrangers primo-arrivants sont accueillis par les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) présents sur l'ensemble du territoire pour signer le CAI/CIR. Les signataires du CAI/CIR sont considérés comme primo-arrivants pendant les cinq premières années de leur installation en France.</p> <p>Une personne ayant bénéficié de plusieurs prestations n'est comptabilisée qu'une seule fois.</p>
	2	<i>Dont nombre de femmes signataires du CAI/CIR</i>	Le nombre de femmes ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	L'addition des indicateurs 2 et 3 (femmes et hommes) correspond au résultat de l'indicateur n°1.
	3	<i>Dont nombre d'hommes signataires du CAI/CIR</i>	Le nombre d'hommes ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	
	4	<i>Dont nombre de jeunes primo-arrivants et/ou signataires du CAI/CIR (16 - 25 ans)</i>	Le nombre de jeunes (hommes et femmes) âgés de 16 à 25 ans, signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou contrat d'intégration républicaine (CIR), ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	Chacun de ces indicateurs doit être traité indépendamment des autres critères. Exemples : – une réfugiée âgée de 23 ans signataire du CAI/CIR sera comptabilisée dans le cadre des indicateurs n°1, 2, 4 et 5. – une femme âgée de 70 ans non signataire de CAI/CIR sera comptabilisée dans le cadre des indicateurs n°1, 2, et 6. – un réfugié âgé de 62 ans signataire de CAI/CIR sera comptabilisé dans le cadre des indicateurs n°1, 3, et 5.
	5	<i>Dont nombre de BPI, signataires du CAI/CIR</i>	Le nombre de bénéficiaire de la protection internationale (BPI) (hommes et femmes), signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou contrat d'intégration républicaine (CIR), ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage. Indiquer 0 (valeur nulle) lorsque l'action ne concerne pas ce public.
	6	A titre exceptionnel, nombre de personnes âgées immigrées (60 ans et plus) non signataires du CAI/CIR	Le nombre de personnes immigrées (hommes et femmes), âgées de plus de 60 ans, en situation régulière et non signataires du CAI/CIR, ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	Les personnes âgées immigrées ne sont pas comptabilisées dans les indicateurs 1, 2, 3, 4 et 5.
Professionnels de l'intégration destinataires de l'action	7	Nombre de professionnels bénéficiaires de l'action	Cet indicateur concerne les actions qui s'adressent aux acteurs/professionnels de l'intégration publics et privés, bénévoles ou salariés ayant effectivement participé à la totalité d'au moins une action réalisée dans le cadre de l'action.	Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage.
	8	Quelle typologie de professionnels ?	Professionnels (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, représentants associatifs, autres institutionnels (exemple : OFII), etc.)	Liste déroulante : représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, représentants associatifs, autres institutionnels (ex: l'OFII). <i>Possibilité d'en sélectionner plusieurs</i>
REALISATIONS EN MATIERE DE				
Apprentissage de la langue française	9	Nombre de participants assidus (public cible) ayant bénéficié d'une formation linguistique	Nombre de participants assidus, dont le taux de présence aux séances (individuelles ou collectives) de formation linguistique dispensées dans le cadre de l'action est égal ou supérieur à 80% du nombre d'heures prévues au sein de leur parcours individuel de formation.	Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage. Ne pas comptabiliser les abandons ni les participations épisodiques
	10	Nombre total d'heures de formation linguistique dispensées aux participants (public cible)	Nombre total d'heures de formation linguistique dispensées dans le cadre de l'action.	Comptabiliser les heures de formation sans tenir compte du nombre de participants. Exemple : – une session de 6h pour un groupe de 12 participants = 6 – une session de 6h en individuel = 6 Indiquer seulement la valeur chiffrée.
	11	<i>Taux d'atteinte du niveau A1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau A1 et l'ensemble des participants à la formation quelle que soit la méthode d'évaluation finale utilisée (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).	Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau A1 ciblé/ nombre de participants (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).
	12	<i>ou taux d'atteinte du niveau A2 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau A2 et l'ensemble des participants à la formation quelle que soit la méthode d'évaluation finale utilisée (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).	Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau A2 ciblé/ nombre de participants (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).
	13	<i>ou taux d'atteinte du niveau B1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau B1 et l'ensemble des participants à la formation quelle que soit la méthode d'évaluation finale utilisée (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).	Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau B1 ciblé/ nombre de participants (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).
Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté	14	Thématique en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs et des usages de la société française et de la citoyenneté.	Indiquer la nature de la thématique de l'action menée.	Liste déroulante : laïcité, égalité homme-femme, citoyenneté, parentalité, autres.
	15	Nombre de participants (public cible) aux activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs et des usages de la société française et de la citoyenneté.	Nombre total de participants aux séances d'informations collectives, cycles de formation, sorties, visites...	Une personne ayant participé à plusieurs activités n'est comptabilisée qu'une fois.
	16	Nombre d'heures consacrées à des activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs et des usages de la société française et de la citoyenneté.	Nombre d'heures consacrées à l'information ou la formation dans le but d'encourager la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté (séances d'informations collectives, cycles de formation, sorties, visites...).	Ne pas tenir compte du nombre de participants. Comptabiliser les heures de formation sans tenir compte du nombre de participants bénéficiaires présents. Exemple : – une session de 6h pour un groupe de 12 participants bénéficiaires = 6 – une session de 6h en individuel = 6 Indiquer seulement la valeur chiffrée.

thématique	N°	Intitulé de l'indicateur	Définition	Précisions méthodologiques
REALISATIONS EN MATIERE DE				
Accompagnement vers l'emploi	17	Nombre de bénéficiaires de l'accompagnement vers l'emploi.	Nombre total de personnes ayant bénéficié d'un parcours d'accompagnement vers l'emploi.	
	18	Nombre d'actions mobilisées dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi.	Collectives et individuelles.	En moyenne par bénéficiaire. Exemple : - 10 actions collectives pour 100 personnes au total = 10/100 = 0,1 - 10 actions individuelles = 10 Total = 10,1
	19	Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi.	Durée moyenne exprimée en mois entre l'inscription dans le parcours et sa sortie.	
	20	Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours.	Est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	Nature = contrat classique/contrat aidé/contrat prof/contrat apprentissage... Type = durée (contrats courts, contrats durables, CDI, CDD, CDDI : contrat durée déterminée intérim).
	21	<i>Dont le nombre de bénéficiaires en formation à l'issue du parcours.</i>	Est considérée comme une sortie en formation une entrée en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	
	22	<i>Dont nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours.</i>	Est considéré comme un emploi durable tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type (CDD, CDI, contrats aidés, contrat d'intérim, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, etc.).	
	23	Nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours.	Est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soit la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	Ne pas renseigner si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé.
	24	<i>Dont le nombre de bénéficiaires en formation 6 mois après leur sortie de parcours</i>	Est considérée comme une sortie en formation une entrée en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	Ne pas renseigner si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé.
	25	<i>Dont le nombre de bénéficiaires en emploi durable 6 mois après leur sortie de parcours</i>	Est considéré comme un emploi durable tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type (CDD, CDI, contrats aidés, contrat d'intérim, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, etc.).	Ne pas renseigner si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé.
Accompagnement global	26	Thématique de l'accompagnement global proposé	L'accompagnement global est défini comme l'ensemble des actions visant à informer, à orienter et à co-construire le parcours des étrangers primo-arrivants. Cette approche globale implique un accompagnement adapté suivant les besoins en combinant les actions sociales (santé, accès aux droits, etc.), sensibilisation aux valeurs, linguistiques et professionnelles afin de favoriser l'autonomie et l'intégration de ces publics dans la société française. L'accès aux droits s'inscrit dans ce parcours d'intégration pluridimensionnel.	Liste déroulante : combiné social/linguistique, combiné social/professionnel, combiné professionnel/linguistique, combiné social/professionnel/linguistique, combiné valeurs/linguistique, combiné valeurs/emploi, combiné valeurs/social, combiné social/professionnel/linguistique/valeurs.
	27	Type d'accompagnement proposé	Préciser s'il s'agit d'une action d'information et/ou d'orientation (action ponctuelle dans le cadre d'actions collectives ou individuelles) ou d'un accompagnement combiné au regard des besoins spécifiques exprimés par un bénéficiaire (action qui s'inscrit dans la durée ou dans un parcours identifié qui combine pour une même personne à la fois des actions collectives et individualisées).	Liste déroulante : action d'information et/ou d'orientation, accompagnement combiné. Accompagnement combiné = lorsqu'un bénéficiaire participe à la fois à des actions collectives d'information et/ou d'orientation et bénéficie également d'un accompagnement individuel et personnalisé dans la mesure où cet accompagnement répond à ses demandes spécifiques. Ainsi, pour un bénéficiaire qui ne participe qu'à des sessions d'information et/ou d'orientation, c'est l'item "action d'information et/ou d'orientation" qui devra être sélectionné.
	28	Type d'action proposée sur la thématique "informer/orienter"	Préciser s'il s'agit d'ateliers collectifs, d'entretiens individuels, de sessions collectives d'information, de prises de contacts auprès de permanences d'accueil et d'information, orientation via des plateformes d'orientation, autres.	Liste déroulante : ateliers collectifs, entretiens individuels, sessions collectives d'information, prises de contacts auprès de permanences d'accueil et d'information, orientation via des plateformes d'orientation, autres. Lorsque plusieurs types d'actions sont proposés aux bénéficiaires, sélectionner plusieurs de ces items.
	29	Nombre de participants sur la thématique "informer/orienter"	Nombre total de participants aux séances d'informations collectives, permanences d'accueil, etc.	Il s'agit du nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'information et d'orientation. Exemple : - Atelier collectif = nombre de participants - Entretien individuel = 1 participant - Permanence d'accueil = nombre d'entretiens
	30	Type d'action proposée sur la thématique "accompagnement personnalisé"	Préciser s'il s'agit d'ateliers collectifs, d'entretiens individuels, de constructions de parcours, de formations, autres.	Liste déroulante : ateliers collectifs, entretiens individuels, constructions de parcours, formations, autres. Lorsque plusieurs types d'actions sont proposés aux bénéficiaires, sélectionner plusieurs de ces items.
	31	Nombre de participants sur la thématique "accompagnement personnalisé"	Nombre total de personnes accompagnées dans le cadre des actions individuelles et collectives.	Il s'agit du nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Exemple : - Atelier collectif = nombre de participants - Entretien individuel = 1 participant - Permanence d'accueil = nombre d'entretiens
	32	<i>Dont le nombre de personnes ayant ouvert des droits</i>	Nombre de personnes ayant obtenu une ou plusieurs ouvertures de droits dans les domaines de la santé, du logement. Exemples : accès aux soins, sécurité sociale, aide médicale, CMU/protection universelle maladie (PUMA), accès au logement autonome (parc privé ou social).	Une personne ayant accédé à plusieurs services peut être comptabilisée plusieurs fois, l'objectif étant de mesurer l'accès effectif aux différents droits, le cas échéant.
	33	Durée moyenne de "l'accompagnement personnalisé" (en mois)	Durée moyenne exprimée en mois entre la première participation à une activité d'accompagnement (individuelle ou collective) et la dernière date de présence à une activité d'accompagnement réalisée par le porteur de l'action.	Méthode de calcul : 1- calculer pour chaque bénéficiaire le nombre de mois de participation (ex : début en février et fin en octobre = 9 mois). 2- additionner le nombre de mois de tous les bénéficiaires (ex : bénéficiaire A = 9 mois ; bénéficiaire B = 6 mois ; bénéficiaire C = 13 mois soit un total de 28 mois). 3- diviser le total obtenu par le nombre de bénéficiaires (dans l'ex : 28 mois/3 bénéficiaires = moyenne de 9,3 mois).
Création/développement de supports	34	Type de supports créés/développés	Cet indicateur concerne les actions donnant lieu à une production de supports à destination du public étranger et/ou des professionnels.	Sélectionner le type de production dans la liste déroulante : recensement hors cartographie (des porteurs d'action, formateurs, institutions, etc.), cartographie accès aux droits, cartographie linguistique, cartographie mixte, outil de suivi d'activité et/ou de public, support de communication, support de formation, autre. Si l'action comporte plusieurs productions, ajouter des lignes pour lister chaque support.
	35	A quel public s'adressent ces outils ?	Public étranger ou professionnels ou étrangers et professionnels.	Liste déroulante : public étranger ou professionnels ou étrangers et professionnels.



Informations qualitatives - Champ libre pour le porteur

Nom du porteur :

Action :

Vous devez répondre aux questions ci-dessous, dans la mesure où elles correspondent à votre action. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et vous pouvez donc ajouter de nouvelles rubriques, le cas échéant.

1 - Votre action :

a/ Ce qui caractérise votre action (par exemple, s'il s'agit d'un ASL, sa visée est-elle orientée sur le linguistique ou l'accès aux droits ou l'intégration professionnelle...) ? :

b/ Votre action s'inscrit-elle dans la continuité des formations du CIR ? En quoi ?

2 - Publics étrangers :

a/ Comment touchez-vous le public étranger bénéficiaire de l'action ?

b/ Comment identifiez-vous le public étranger (numéro de CIR, AGDREF, etc.) ?

c/ Quels outils utilisez-vous pour vous assurer que le public de l'action est bien le public cible des primo-arrivants ?

d/ Quels sont les freins rencontrés par le public ? Que mettez-vous en place pour y remédier ?

e/ Comment accompagnez-vous le public concerné (quelle méthodologie ? quels outils ?) ?

b/ Quelle communication faites-vous pour valoriser votre action ?

c/ Avez-vous eu connaissance des documents d'informations mis à disposition par la DAAEN/ministère de l'intérieur (documents réglementaires, affiches, livrets d'information, modèle du CIR, etc.) ?

3 - Apprentissage linguistique :

a/ Avez-vous mis en place des dispositifs spécifiques pour l'alphabétisation du public étranger ? Si oui, lesquels :

b/ Quels sont les outils utilisés pour évaluer le niveau initial et le niveau final en français ?

4 - Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté

a/ Quelles sont les méthodes utilisées pour l'appropriation des valeurs ?

5 - Emploi :

a/ L'action conduite associe-t-elle les acteurs du service de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi, etc.) ? Quels objectifs ? Quels résultats obtenus ?

b/ Les acteurs économiques du territoire (entreprises, branches professionnelles, CCI, insertion par l'activité économique, etc.) sont-ils sollicités dans le cadre de cette action ?

6 - Accompagnement global

a/ Votre action concourt-elle à la complémentarité et à la poursuite du parcours d'intégration républicaine ?

b/ Quels sont les acteurs associés à la mise en œuvre ?

7 - Publics professionnels acteurs de l'intégration :

a/ Comment touchez-vous les professionnels acteurs de l'intégration destinataires de l'action ?

b/ Quel type d'action est mis en place pour la professionnalisation des acteurs (formations, centre de ressources, mise à disposition d'informations, d'outils...) ?

8 - Création/développement de supports et/ou d'outils de communication :

a/ Quels outils mis en place, le cas échéant, considérez-vous comme innovants, remarquables, transposables ?

9 - Précisions éventuelles :